

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SOUK AHRAS
DIRECTION DE L'URBANISME, L'ARCHITECTURE
ET LA CONSTRUCTION

N.I.F : 424024000041155

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65 du décret Présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant la Réglementation des marchés Publics et de délégation des services publics , la Direction de l'Urbanisme d'Architecture et de la Construction de la Wilaya de Souk- Ahras Informe l'ensemble des Soumissionnaires ayant participé à **L'avis de l'appel d'offre national ouvert avec exigences de capacités minimales N°06/2026**

pour Etude de Stabilité au niveau du Pôle Urbain « Rezgoune « Commune Machrouha paru (Première Parution le **03/03/2026**) qu'à l'issue de l'évaluation des offres par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres, l'attribution provisoire sera comme suit :

Commune	Site	BET	NIF	Note Technique /70	Note Financiere /30	Montant avant correction	Montant après correction	Délais	Critère d'Attribution
Machrouha	Etude de Stabilité au niveau du Pôle Urbain « Rezgoune «	SARLTAGHASTE	000841050260822	56	30	56.822.500.00 DA	56.822.500.00 DA	03 Mois	Le Mieux disant

Les soumissionnaires peuvent consulter les résultats de l'évaluation des offres techniques et financières dans un délai de 03 jours à compter de la première parution dans les quotidiens nationaux

Tout Soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Souk-Ahras dans un délai de 10 jours et ce à compter de la première parution dans les quotidiens nationaux conformément à l'article 82 du décret Présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant la Réglementation des marchés Publics et de délégation des services publics.